

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1151 rapportant des mesures d'expulsion

n° 1151

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 novembre 1952

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro

1 décembre 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnancé organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vu la lettre n° 2134/SUR du 22 octobre 1952 du Chef du Service de la Sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les arrêtés n° 883 du 4 août 1947, n° 1123 du 16 novembre 1948, n°1008 du 19 septembre 1949 et n° 1008 du 15 octobre 1948, portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis sont rapportés respectivement en ce qui concerne : Aidid Dembil, Somali Abéraoual Djibril Abokor, né en 1922 à Argueissa (Somaliland), fils de Dembil Warsama et de Haoua Goudal ; Dirie Said Farah, Somali Abéryonis, né en 1923 à Argueissa (Somaliland), fils de Said Farah et d'Aïcha Aden ; Daher Elmi Gueleh, Somali Gadabourcy Bahabar Moussa, né vers 1924 à Borama (Somaliland), fils d'Elmi Gueleh et de Saarla Garouf; Ibrahim Mohamed Guele, Abéraoual Djibril Abokor, né en 1929 à Arapsio (Somaliland), fils de Mohamed Guele et d'Alimo Warsama.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
N.

SADOUL